Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre de la Famille
Ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 19 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 mai 2017, était déposé à l'Assemblée nationale, par le député de Lac-Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier, l'extrait d'une pétition signée par 7 062 personnes demandant au Gouvernement du Québec de prendre des mesures pour réduire le fardeau fiscal imposé aux enseignants et aux enseignantes de demain, en offrant une compensation financière de tous les stages de prise en charge en enseignement.

Ayant à cœur que les étudiants en formation à l'enseignement, notamment ceux de 4e année, puissent disposer des ressources financières qui leur permettent d'effectuer leur stage dans les meilleures conditions possibles, je porte d'abord à votre attention la possibilité pour les étudiants de 4e année d'obtenir une aide financière aux études lorsqu'ils ont cumulé 3 années d'études et 90 unités dans leur programme et obtenu le statut d'étudiant autonome.

De plus, des frais de stage peuvent être reconnus à l'étudiant s'il doit effectuer un stage à temps plein et demeurer ailleurs qu'à sa résidence habituelle.

... 2

Aussi, je vous informe que le Règlement sur les autorisations d'enseigner prévoit qu'une étudiante ou un étudiant en 4e année du baccalauréat en formation à l'enseignement peut obtenir une autorisation provisoire d'enseigner si un employeur lui confie une tâche en enseignement qui exige une autorisation d'enseigner en lien direct avec son programme de formation à l'enseignement, et

Québec
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre.education@education.gouv.qc.ca
ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7
Téléphone : 514 873-9342
Télécopieur : 514 873-9395

si l'étudiante ou l'étudiant obtient une permission de l'université lui permettant d'occuper un emploi en complétant sa formation.

De plus, les étudiantes et les étudiants ont aussi accès à plusieurs emplois liés à l'enseignement, tels que la suppléance occasionnelle, l'aide aux devoirs, le tutorat, etc.

Ainsi, bien que les stages en enseignement ne soient pas rémunérés, il existe donc plusieurs solutions qui permettent aux étudiantes et aux étudiants en enseignement d'avoir une source de revenus pendant leur formation.

Enfin, comme vous le savez, la Politique de la réussite éducative a été lancée le 21 juin 2017. Cette politique, entre autres, positionne la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques en tant que pièce maîtresse de la réussite éducative et propose une orientation visant à renforcer la formation initiale et continue du personnel scolaire. Cette orientation se réalisera notamment par une réflexion sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie du personnel enseignant, qui inclura notamment la question de la rémunération des stages.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,

SÉBASTIEN PROULX